

LES COOPERATIONS TERRITORIALE DE CLUBS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

La **Coopération Territoriale de Clubs (CTC)** est une convention officielle qui dure 2 à 3 ans, qui est reconductible et par laquelle plusieurs clubs affiliés à la FFBB s'engagent à **collaborer pour développer le basket-ball sur un territoire cohérent**. C'est un outil de mutualisation sans fusion : chaque club conserve son identité, son autonomie juridique et ses licenciés.

→ Objectifs

- Mutualiser** les ressources (encadrants, salariés, créneaux d'entraînements, école d'arbitrage, etc...);
- Etoffer** son offre de pratique;
- Redynamiser** un ou plusieurs clubs en difficulté ;
- Pallier** un manque de licencié sur une ou certaines catégories;
- Permettre** aux joueuses et aux joueurs d'évoluer à leur niveau.

→ 3 types d'équipes possibles au sein d'une CTC

- Equipe en Nom propre** : constituée de joueurs / joueuses d'un seul club;
- Equipe en Entente** (championnat départemental) : composée de joueurs / joueuses des clubs de la CTC;
- Inter-équipe** (championnat régional et championnat de France) : portée par un des clubs de la CTC qui en détiendra les droits sportifs, cette équipe sera complétée par des joueurs / joueuses provenant des clubs de la CTC à l'aide de **licences AST-CTC (Autorisation Secondaire de Territoire pour les CTC)**.

Remarques :

- Le nombre d'équipes, d'inter-équipes et d'ententes, portées par les clubs faisant partie d'une CTC, est illimité et peut être modifié chaque saison.
- On ne peut pas changer de club porteur en cours de saison.
- Le nom de l'équipe sera IE [Nom club porteur] ou IE [Nom CTC].

Fiche FFBB CTC →



LES COOPERATIONS TERRITORIALE DE CLUBS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

→ Création d'une CTC

Pour créer une **CTC (Coopération Territoriale de Clubs)**, il faut monter un projet commun entre clubs, le formaliser dans un dossier, puis le déposer en ligne via la plateforme FFBB avant le 30 avril pour homologation.

→ Contenu du dossier de création de la CTC

- Projet de développement** : objectifs et actions communs (formation, arbitrage, écoles de basket, offre 5x5/3x3, féminin, etc.), mutualisation des ressources.
- Convention** co-signée par l'ensemble des clubs constitutifs de la CTC
- Engagement** de répondre à une **obligation individuelle** (% minimum de mini-basketteurs dans chaque club) et à une **obligation collective** en lien direct avec les axes du Projet Sportif Fédéral (PSF).
- Procès-verbaux** des instances de chaque club autorisant la création de la CTC.

→ Dépôt du dossier et validation

- Le dossier est saisi via la plateforme informatique FFBB avant le 30 avril précédant la saison de démarrage.
- Le Comité Départemental et la Ligue Régionale donnent un avis sur l'intérêt du projet et la pertinence territoriale.
- La Commission Fédérale Démarche Clubs instruit le dossier puis le Bureau Fédéral valide (ou refuse) la CTC.
- Une fois validée, la commission Territoires de la FFBB crée la CTC dans FBI et les équipes de la CTC sont ensuite engagées par les clubs porteurs concernés.

→ Durée, Modifications et Renouvellement de la CTC

- La convention est signée pour 1, 2 ou 3 saisons et le renouvellement n'est pas tacite (bilan, CR du comité de pilotage). Toute modification de périmètre (ajout/retraits clubs, arrêt de la CTC) doit également passer par la plateforme FFBB, avec accord des instances concernées.

Fiche FFBB Création / Modification CTC →



Boîte
à outils →
eFFBB



Dépôt en ligne du dossier →

